

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 37

COMPTE RENDU DU 27 juin 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le vendredi 27 juin 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

23 votants

Le Comité Syndical, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Romain Cottey, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 36 du 16 mai 2025,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

23 votants

Le Comité Syndical, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 16 mai 2025.

2. Délibération ligne de trésorerie

La redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le SMIDOM avance des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. Cela sera également le cas pour la Communauté de Commune Val de Saône centre sur la prochaine facturation. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est donc nécessaire.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est apparu avantageux de poursuivre la nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois

- Taux : Ester + marge 0.68%
- Frais de dossier : 700 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne

3. Délibération décision modificative

A la demande de la trésorerie, une décision modificative doit être appliquée concernant la reprise des résultats d'investissement et un article qui aurait dû être rattaché au chapitre réel et non en ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 042, article 6816	- 90 000,00 €	
Chapitre 68, compte 6816		90 000,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 28, compte 28158	- 0,45 €	
RECETTES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 001		0,45 €

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative.

4. Délibération extinction de créances

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances pour trois usagers pour un montant total de 354.95€

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE l'extinction de créances.

5. Délibération subvention couches lavables

Dans le cadre d'une des actions de prévention inscrite au PLPDMA, Monsieur Ferré évoque le souhaite pour la collectivité de mettre en place une subvention limité à 150€ par foyer maximum pour les foyers souhaitant s'équiper de couches lavables. Les subventions seront octroyées dans la limite de 4 000€ par an.

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la mise en place de la subvention et son montant.

6. Délibération cession BOM 19 tonnes

La collecte des ordures ménagères nécessite avec le passage en C0.5 d'avoir des bennes plus conséquentes. Dans ce contexte, une des bennes à ordures ménagères 19 tonnes sera vendue au prix de 12 500€ à la société HLS et une location temporaire

d'une benne à ordures ménagères 26 tonnes sera réalisée le temps de l'achat de ce type de véhicule par le Smidom.

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la cession de la BOM.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Romain Cottey', written in a cursive style.

Le Président

Paul Ferré

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Ferré', written in a cursive style and enclosed within a rectangular box.